

Comité Territorial de l'Énergie

Assemblée Générale

■
20
24

| SOMMAIRE

Présentation de l'organisation et de la gouvernance du SYDESL	
Maîtrise d'ouvrage sur les réseaux d'électricité	
Maîtrise d'ouvrage sur les réseaux d'éclairage public	
Maîtrise d'ouvrage sur les réseaux de télécommunications	
Gestion des mobilités durables	
Système d'information géographique	
Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).....	
Catalogue des prestations géomatiques	
Performance énergétique et rénovation des bâtiments publics	
Groupement d'achat d'énergies (fourniture d'électricité et de gaz)	
Solidarité et programmes de rénovation des logements privés.....	
Conseil en énergies renouvelables (photovoltaïque toiture et sol, réseau de chaleur bois)...	
Développement et investissement en énergies renouvelables (SEM SELER)	

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION ET DE LA GOUVERNANCE DU SYDESL

Transition énergétique

au coeur de la stratégie du SYDESL

Distribution d'électricité

- Contrôle de concession
- Travaux
- Etudes

Distribution de gaz

- Contrôle de concession

Eclairage public

- Entretien
- Dépannage
- Développement
- Diagnostic

Télécom

- Enfouissement coordonné
- Fonds de mutualisation

SIG

- Dépannage
- Géoréférencement
- PCRS

Energies renouvelables

- SEM Energies Renouvelables
- Conseil photovoltaïque Toiture et bois
- Conseil photovoltaïque sol et éolien
- Réseaux de chaleur
- Plans Climats

Performance énergétique bâtiments

- Conseil en énergie partagé
- Conseil en financement partagé et économie de flux
- Groupement d'achat d'énergies
- Solidarités

Mobilités durables

- GNV
- Electricité
- Hydrogène


LE SYDESL À VOTRE SERVICE

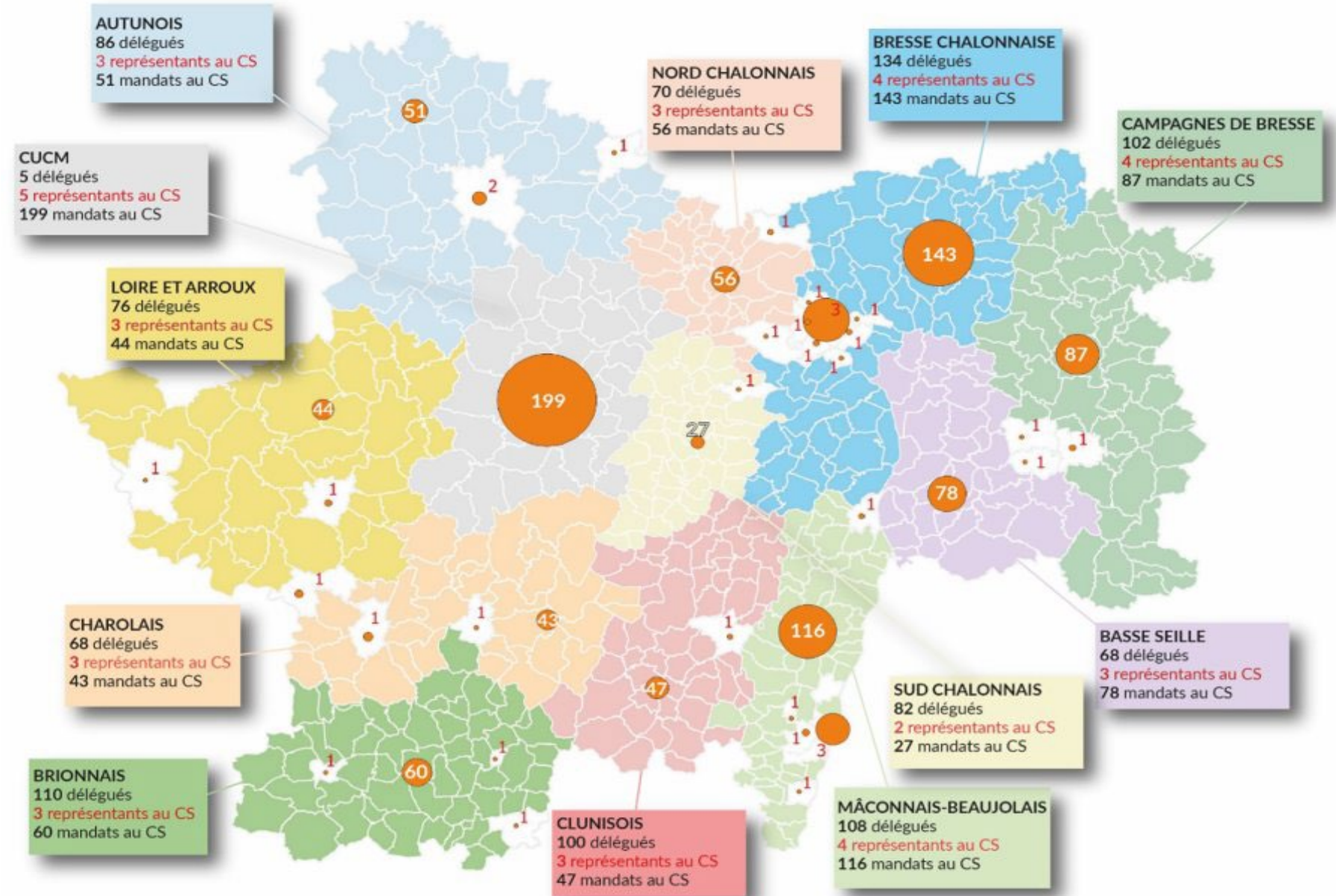
50 000 000 € par an
44 personnes

564 communes

Plus de 1000 élus délégués

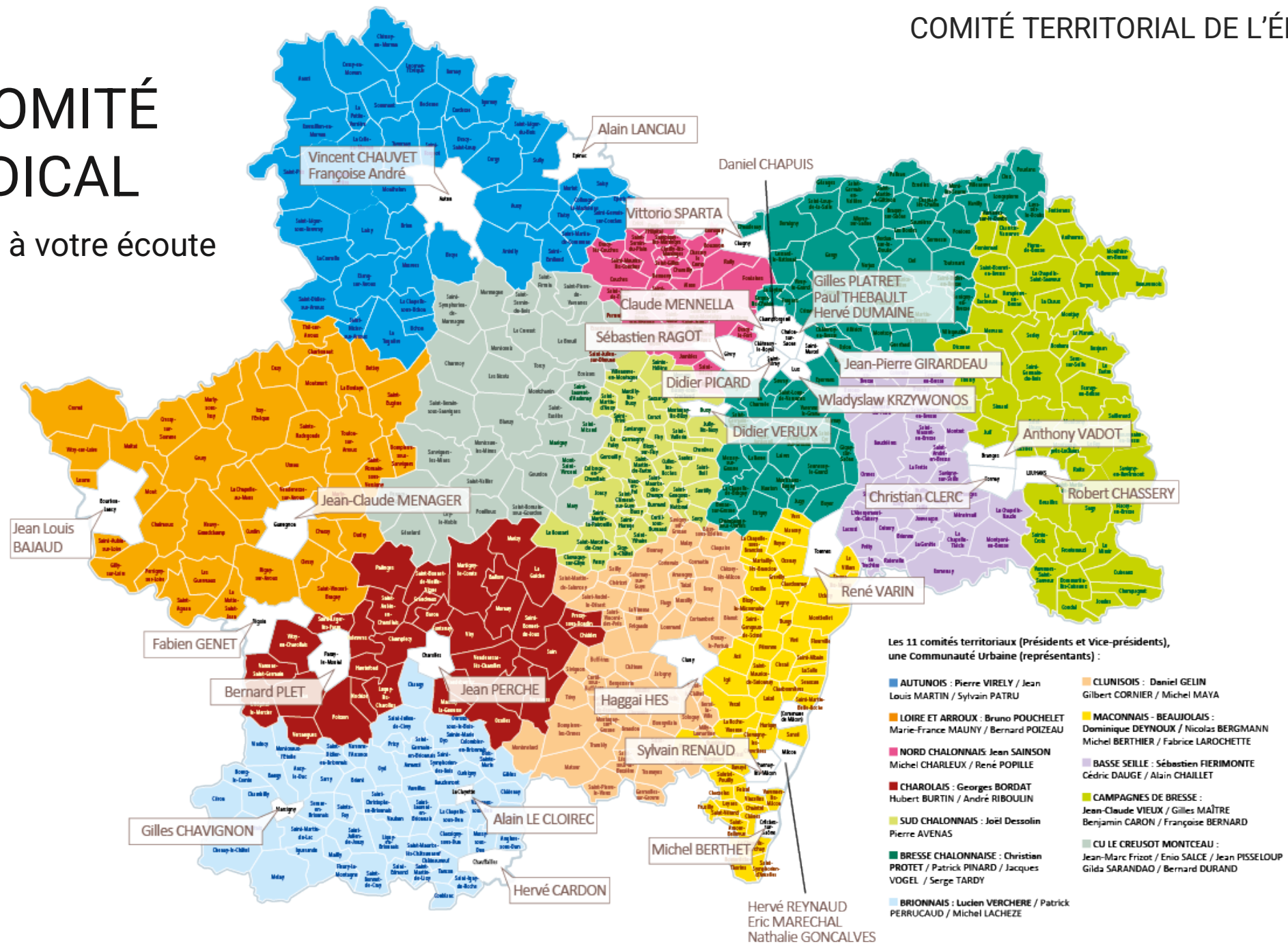
LE COMITÉ SYNDICAL

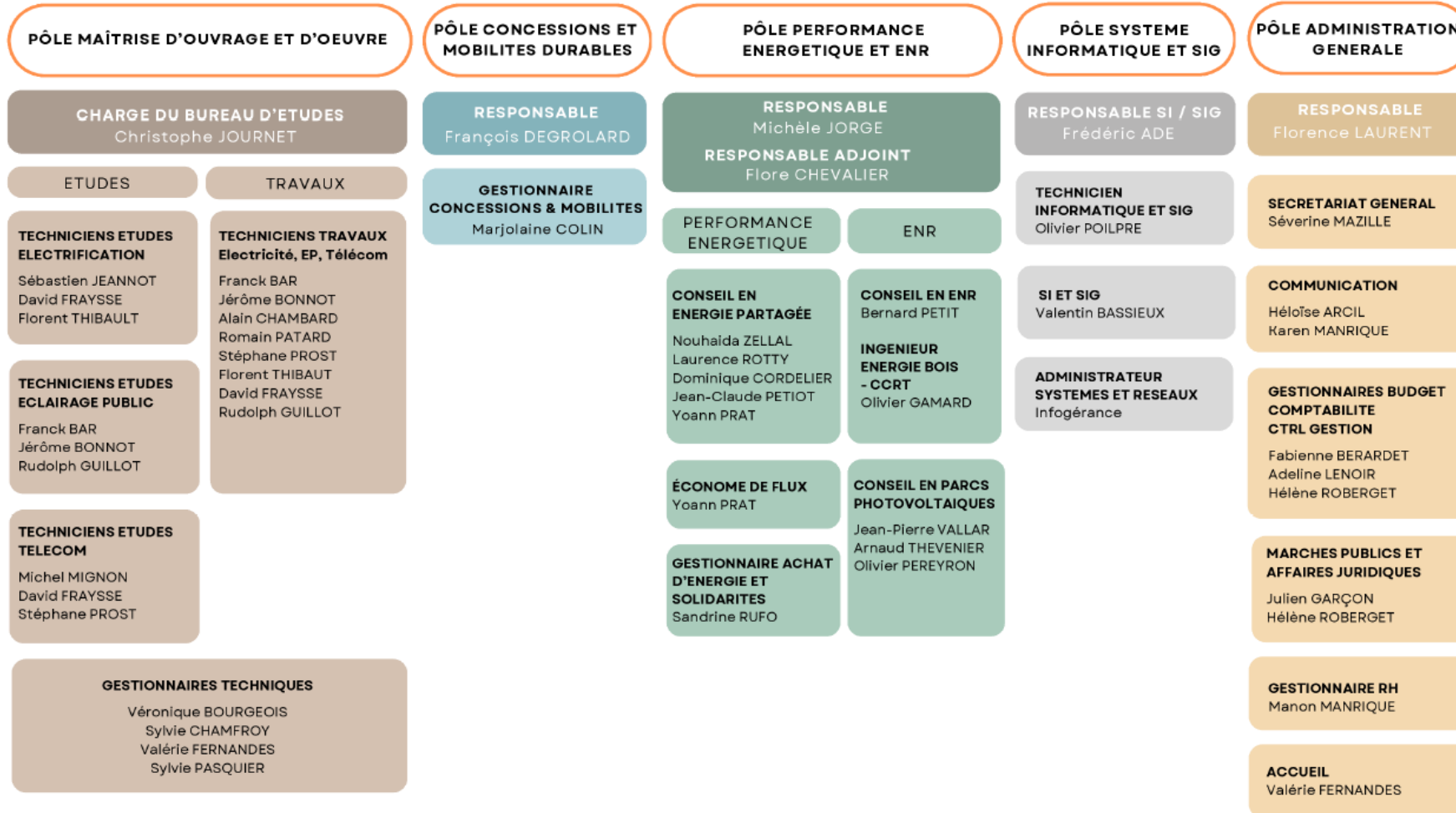
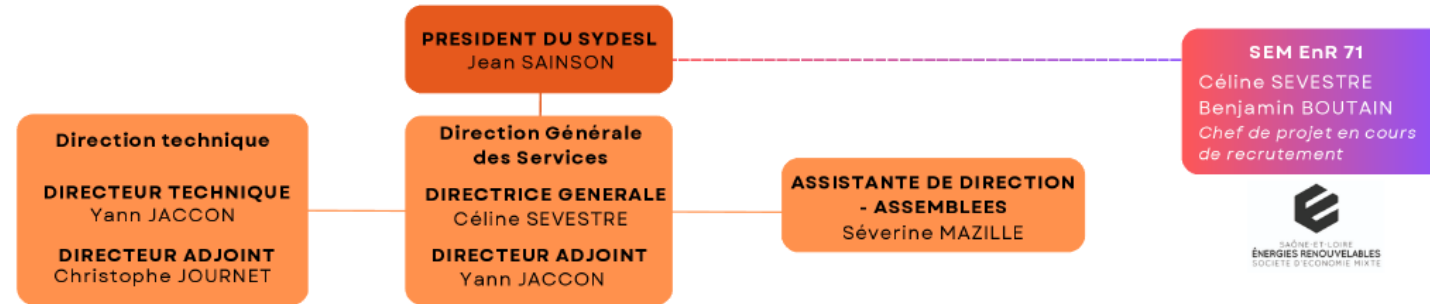
- 2 Nombre de représentants au Comité Syndical
-  Nombre de mandats de CT au Comité Syndical



LE COMITÉ SYNDICAL

Des élus à votre écoute





VOS INTERLOCUTEURS TECHNIQUES SUR LES RÉSEAUX

Vos interlocuteurs par secteur :

- Electricités, éclairage et télécom

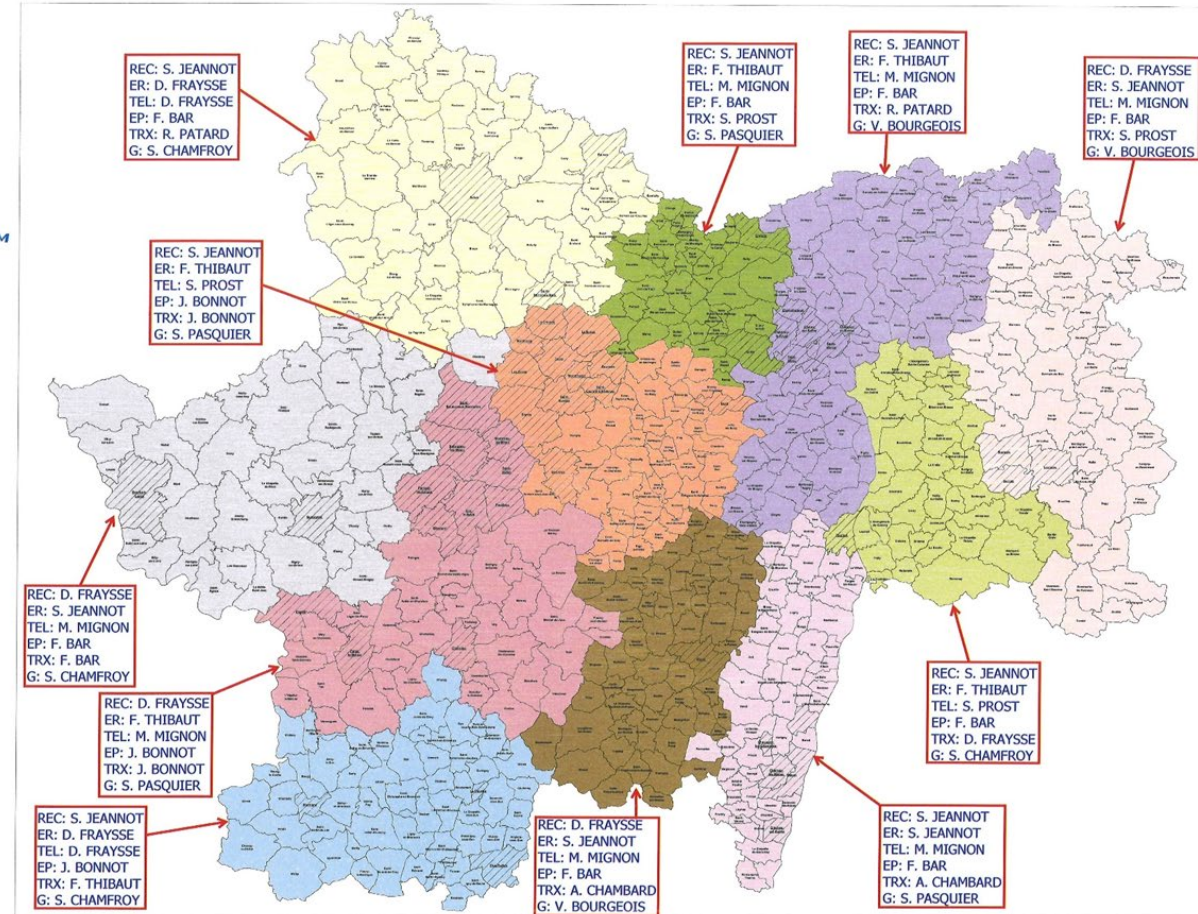
Rudolph GUILLOT, Technicien éclairage :

- Diagnostic éclairage public, contrôle cartographique, dossier Fonds Vert, suivi de travaux EP

- Rural
- ▨ Urbain
- 1 Autunois **OMEXOM**
- 2 Basse Saône **EDF**
- 3 Bresse Chalonnaise **EDF**
- 4 Brionnais **POTAIN TP**
- 5 Campagnes de Bresse **EDF**
- 6 Charolais **OMEXOM**
- 7 Clunysois **EDF**
- 8 Loire et Arroux **POTAIN TP**
- 9 Mâconnais Beaujolais **EDF**
- 10 Nord Chalonnais **OMEXOM**
- 11 Sud Chalonnais **EDF**



REPARTITION GEOGRAPHIQUE INTERVENANTS TECHNIQUES TOUS RESEAUX



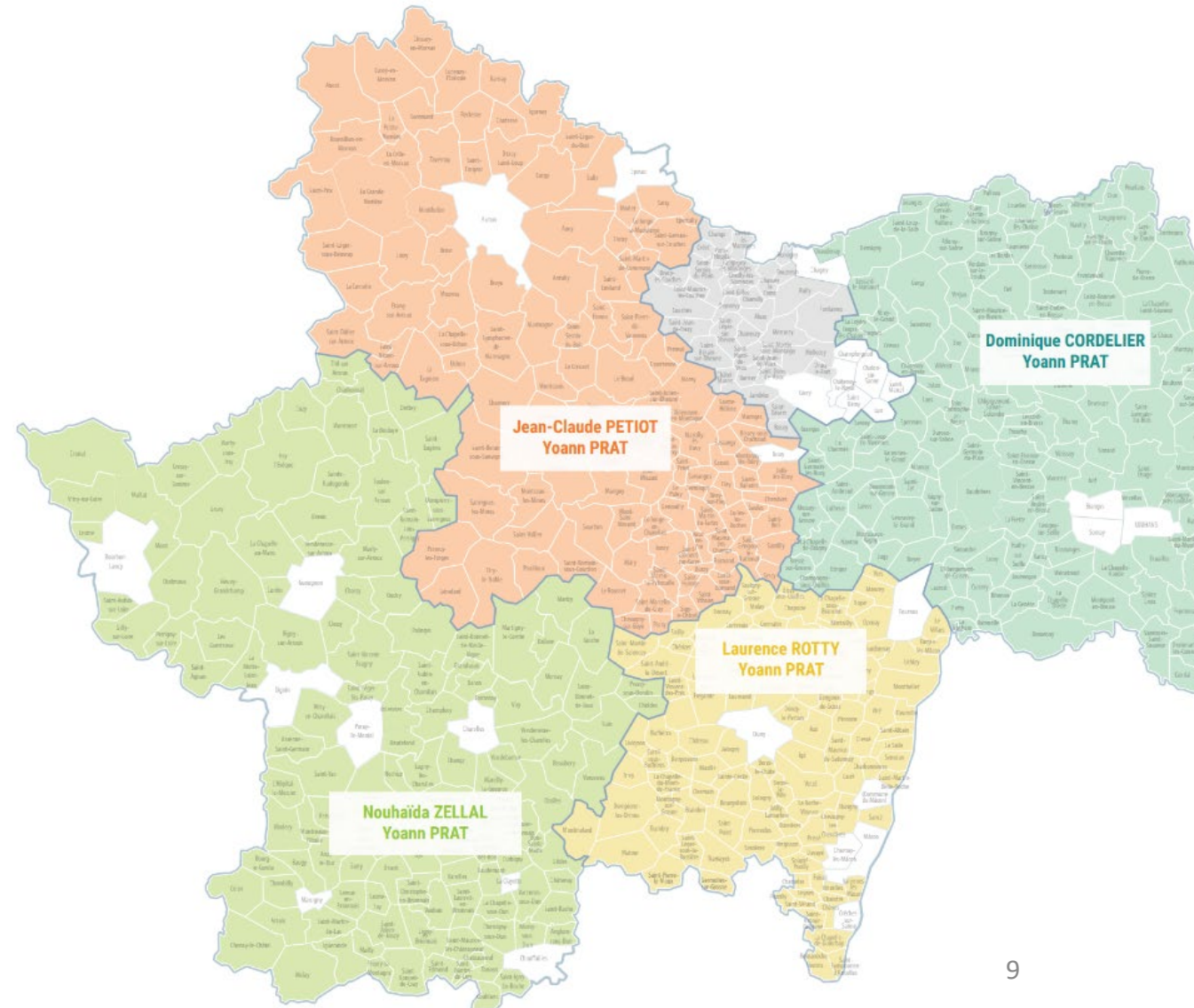
VOS INTERLOCUTEURS EN PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Vos interlocuteurs par secteur :

- Conseiller en énergie et Econome de flux

Vos interlocuteurs sur l'intégralité du département :

- Bernard PETIT** : Technicien EnR - PV toiture
- Olivier PEREYRON** : Technicien Grand EnR (PV au sol et éolien)
- Olivier GAMARD** : Technicien Réseau de chaleur
- Sandrine RUFO** : Gestionnaire GAE



MAÎTRISE D'OUVRAGE SUR LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ

RÉSEAUX

515

Communes en régime **rural**
d'électrification (< 2000 habitants)



Le SYDESL est maître d'ouvrage des travaux d'électrification:

- Renforcements
- Enfouissements
- Raccordements
- Résorption fils nus

49

Communes en régime **urbain**
d'électrification (> 2000 habitants)



Le SYDESL est maître d'ouvrage des
travaux d'enfouissement esthétique.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET PROJETS

Chaque année, le bureau du Comité territorial se réunit en septembre/octobre N-1 afin de prioriser les affaires et proposer une liste de travaux en année N :

- Les études correspondantes sont ainsi commandées en automne N-1.
- Cette liste de travaux est validée financièrement en décembre N-1.
- Les instructions financières sont envoyées aux communes au premier semestre de l'année N, au fur et à mesure de l'avancement des études.
- Les dotations de l'Etat (FACE) sont communiquées au SYDESL courant mars de l'année N.

L'État demande une réalisation des travaux d'ici l'été N+1.

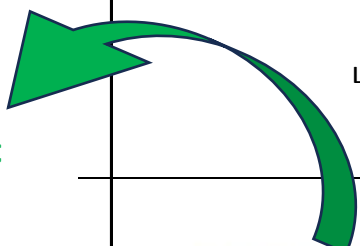

MAÎTRISE D'OUVRAGE SUR LES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Règlement d'intervention à destination des communes RURALES révisé en commission du 3 février 2021.
Participations financières HT

Type d'intervention		Participations	Observations	
MARCHE TRAVAUX	Dossier spécifique	Neuf	100 % commune	Pour les lotissements, extensions, etc. les câbles et fourreaux sont pris en charge par le SYDESL
	Eclairage autonome (Distance minimum de 150 m d'éloignement du réseau EP existant ; abris bus, aire de covoiturage, etc.)		50 % commune 50% SYDESL	Nouvelle enveloppe 2021 de 30 000 € TTC dans la limite de 2000€/an/commune
	Lié à des travaux de Réseau HTA et BT		Sur ouvrage Aérien 5 %	Sur montant total (HT) des travaux électriques (hors étude) A utiliser dans la zone de travaux, dans la limite de l'infrastructure géographique existante et de la puissance installée
		Sur ouvrage Souterrain 15 %		

MARCHE ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Renouvellement équipement vétuste	Eclairage zénithal y compris projecteurs	30 % Commune 70 % SYDESL		Plafonds d'éligibilité : Luminaire et projecteur 600 € HT Candélabre 800 € HT
	Luminaires, projecteurs et horloges vétustes	35% Commune 65% SYDESL + Fonds Vert		
Déplacement d'ouvrage	Pour raison esthétique	100 % commune		
	Pour aménagement	100 % SYDESL		
Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires		50 % SYDESL		
		50 % commune		
Remplacement des prises guirlandes, des coffrets de commandes EP (hors horloge), des supports bois ou béton vétustes		100 % SYDESL		100 k€ dont 15 PG, 35 CMD et 50 SUPP
Exploitation, entretien et maintenance curative et préventive (y compris base de données et cartographie)		Contribution communale annuelle : 7 € / luminaire LED 11 € / luminaire non LED de - de 25 ans 20 € / luminaire de + de 25 ans		Entretien et maintenance préventive
				Exploitation, entretien et maintenance curative
Sinistre	Travaux avec tiers identifié	100 % SYDESL	Recouvrement par le SYDESL auprès du tiers identifié	
	Travaux avec tiers non identifié	70 % SYDESL		
		30 % commune		
	Aléas climatique	100 % à la charge du SYDESL avec franchise de 5 foyers et selon les règles arrêtées au CS du 19/02/2013	50 foyers au-delà des 5 foyers (franchise de la commune) ou 30 % du patrimoine numérique global communal, avec un plafond de 30 000 € TTC par évènement.	
Catastrophe naturelle	100 % SYDESL	Si reconnu par les pouvoirs publics et après inscription au journal officiel		
Pose et dépose guirlandes		100 % commune		
Réglage d'horloge		100 % commune		

REEMPLACEMENT DES LUMINAIRES VÉTUSTES



Pour remplacer tous les luminaires vétustes de plus de 25 ans, le SYDESL

- Propose une aide à l'investissement
- Incite par la contribution

Renouveler ses luminaires vétustes = Baisse sa contribution

FONDS VERT

- Participation du SYDESL : 65%
- Reste à charge de la commune : 35 %
- 2024 = Dernière enveloppe Fonds Vert
- Étalement de 3 à 5 ans
- Budget à prévoir de 2025 à 2029

NOUVELLE CONTRIBUTION

- Luminaire LED : 7€
- Luminaire – de 25 ans : 11€
- Luminaire + de 25 ans : 20€

Il faut prendre connaissance du courrier envoyer début septembre pour connaître sa contribution 2025

MAÎTRISE D'OUVRAGE SUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

TÉLÉCOM

Le SYDESL émet cette année les **titres** de la contribution au **FMT 2024**. Ces titres sont basés sur la **perception** par votre commune de la **RODP 2023**. La RODP que vous avez perçue en 2023 a été **calculée** sur le **patrimoine** télécom arrêté au **31/12/2022**

Participation du SYDESL, sur toute nouvelle instruction depuis juin 2021, à hauteur de:

- 50% du HT sur renforcement ou fils nus
- 40% du HT sur environnement
- 25% du HT sur télécom seul

Demande de la participation de la commune dès la fin des travaux (quel que soit le délai de dépose par les opérateurs télécom)

Source du fonds de mutualisation :

- La RODP télécom des communes adhérentes
- La participation de l'opérateur Orange (20% tranchée)



TÉLÉCOM



Depuis début 2024, l'opérateur XP Fibre facture le câblage aux communes, au prorata du nombre de supports communs.

Un coût en moyenne de 1000€ par support non prévu dans les budgets des communes.

⚠ NOS CONSEILS ⚠

- Ne pas accepter ni devis, ni facture
- Ne pas bloquer les travaux d'enfouissement réalisés par le SYDESL
- Attendre que les supports ne représentent pas un frein à d'autres projets

Continuer nos enfouissements et forcer XP Fibre à appliquer la loi



Le SYDESL a mis en demeure XP Fibre de se conformer aux textes en vigueur :

- Article L.2224-35 du CGCT

« **L'opérateur** de communications électroniques **prend à sa charge les coûts** de dépose, de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques incluant en particulier les câbles et les coûts d'études et d'ingénierie correspondants. »

- Articles 6.2.1 et 6.2.2 de la convention tripartite SYDESL-ENEDIS-SFR, sur l'enfouissement

« En tout état de cause, l'Opérateur fait son affaire de la reconstruction du Réseau de communications électroniques jusqu'à la réception des travaux par le Maître d'Ouvrage ».

« **A défaut**, le Distributeur et l'**AODE se réservent** chacun le droit **de déposer** le Réseau de communications électroniques **aux frais et risques de l'Opérateur** et/ou le Maître d'ouvrage, après qu'une mise en demeure adressée à l'Opérateur et/ou le Maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec avis de réception, soit restée sans réponse dans un délai d'un mois à compter de sa réception. »

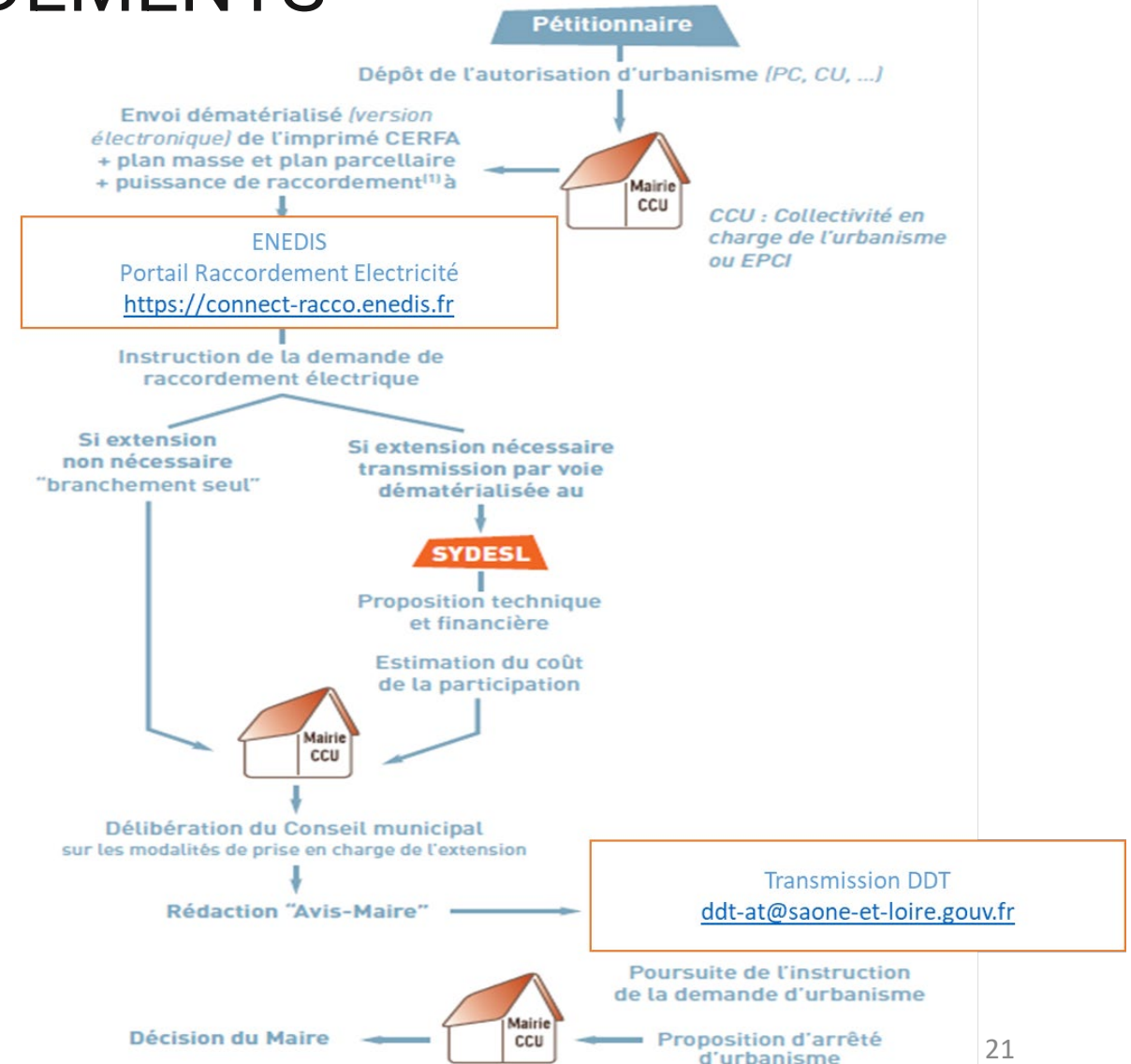
Une démarche en contentieux qui pourrait être longue...

RACCORDEMENTS

La loi APER modifie le code de l'énergie et notamment son article L. 342-11 relatif à la contribution versée pour le raccordement.

D'ici la fin de l'année, la part de contribution correspondant à l'extension hors du terrain d'assiette ne sera plus à charge de la commune.

Le SYDESL adaptera donc ses courriers et ses procédures en fonction.



GESTION DES MOBILITÉS DURABLES

MOBILITÉS DURABLES

Le Schéma Départemental des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) est validé et publié.

Validé par Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire en juillet 2024.

Etat initial en Saône-et-Loire fin 2023 :

720 points de charge (dont 132 installés par le SYDESL)

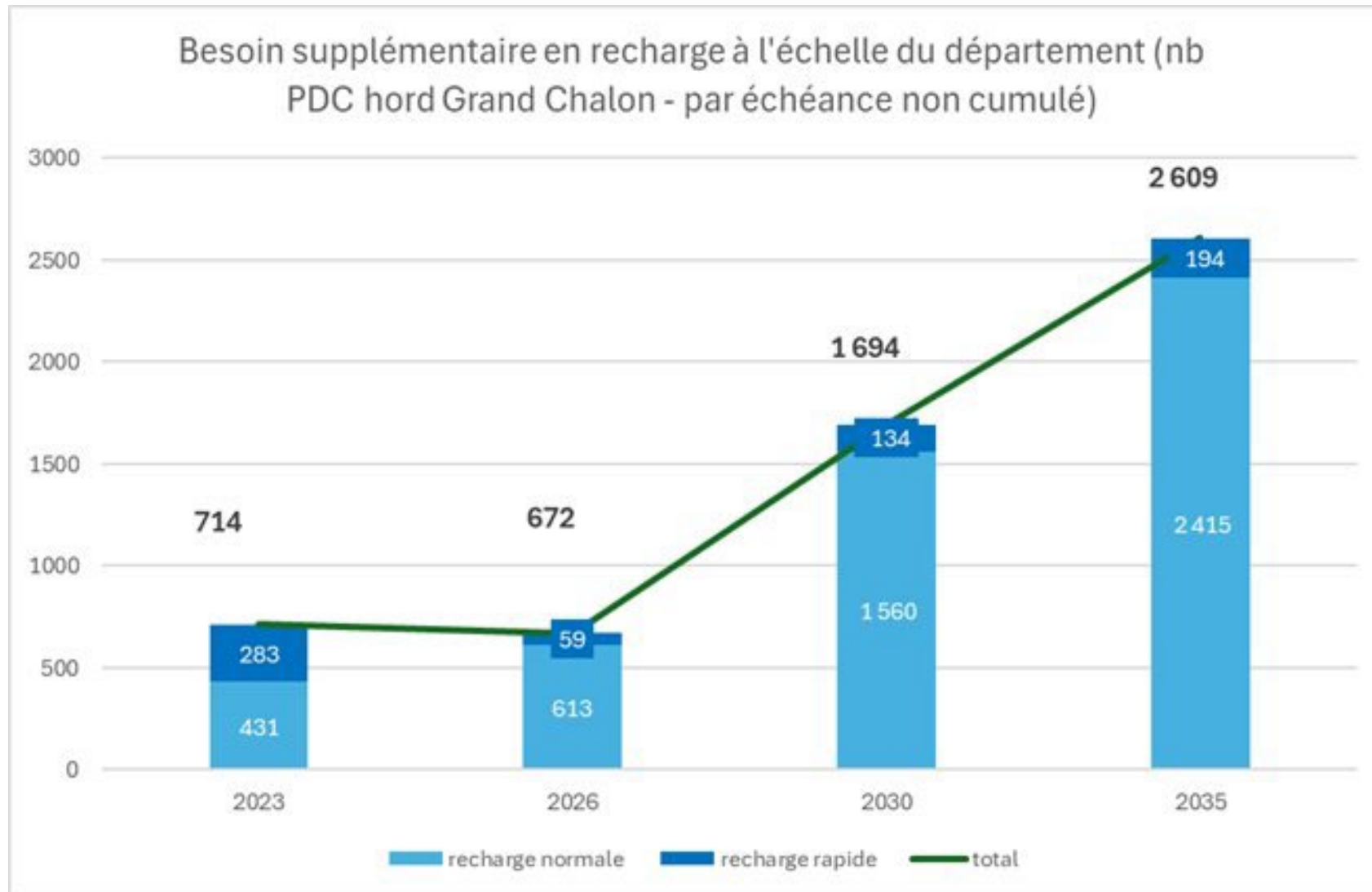
6 500 véhicules 100% électriques (VE) en Saône-et-Loire

Evolution estimée du parc	2026	2030	2035
Véhicules électriques	x 3	x 8	x 14
Nombre de bornes (publiques + privées)	x 2	x 4	x 8

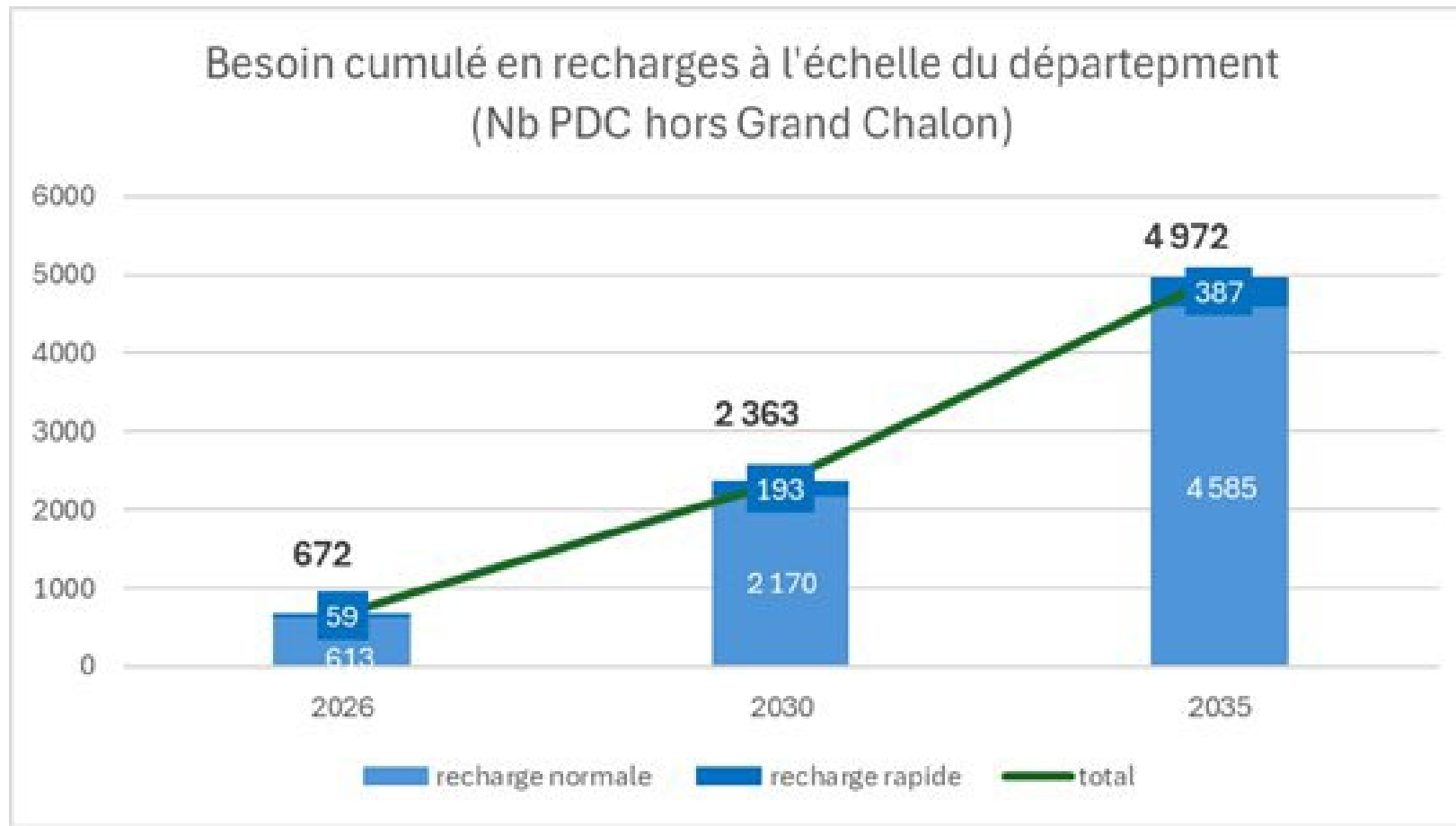
Besoin d'organiser l'action publique et privée+ Besoin d'accélérer le déploiement de bornes

SDIRVE mené en partenariat avec Enedis, la DDT, la Banque des Territoires + questionnaires auprès des acteurs (concessionnaires auto, installateurs bornes, Bailleurs sociaux, usagers)

MOBILITÉS DURABLES



MOBILITÉS DURABLES



STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT À VENIR PAR LE SYDESL

Un Appel à Initiative Privé (AIP) départemental lancé par le SYDESL en collaboration avec :

■ Les EPCI

■ Les Communes

A – Lancement d'AIP pour délimiter l'investissement privé sur le domaine public

Principe	Mise en concurrence pour trouver un opérateur privé qui installera exploitera des bornes à sa charge
Caractéristiques	L'opérateur choisit les lieux d'implantation en accord avec la Mairie / EPCI, le type de borne, le niveau de service
Impact territorial	Espace public accordé par les communes ou EPCI (l'opérateur intègre les besoins des bailleurs sociaux sur le domaine public)

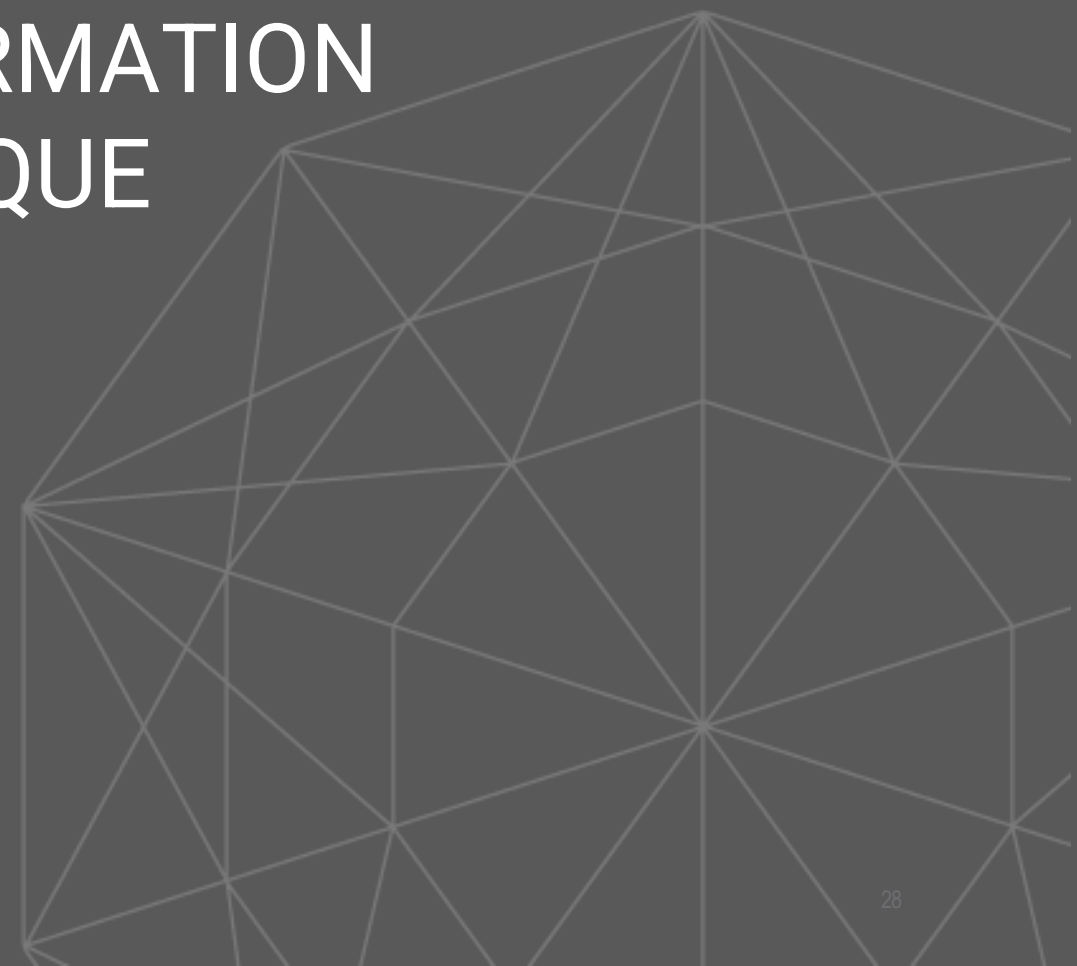
→ 4 réunions de présentation auprès des **112 communes** concernées par la première vague de déploiement de 2026 - soit **400 points de charge**

→ Lancement de l'AIP prévu en décembre 2024 pour **une sélection de l'opérateur en avril 2025**

LOCALISATION DES RÉUNIONS POUR L'AIP

Date	Lieu	Nombres communs	EPCI Concernés
24/09/24	Torcy	25	CUCM CC Sud Cote Chalonnaise CC Beaune Côte et Sud CC Grand Autunois Morvan
26/09/24	Mâcon	44	MBA CC Clunisois CC Maconnais Tournugeois CC Entre Saône et Grosne CC St Cyr Mère Boitier
09/10/24	St Germain du Bois	11	CC Bresse Louhannaise Intercom' CC Bresse Revermont 71 CC Terres de Bresse CC Saône Doubs Bresse CC Bresse Nord Intercom'
16/10/24	Charolles	32	CC du Grand Charolais CC Brionnais Sud Bourgogne CC du Canton de Semur en Brionnais CC entre Arroux Loire et Somme CC du Canton de Marcigny

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE



LE PCRS 71 : UN NOUVEL ÉLAN

Réforme anti-endommagement des réseaux
Décret du 22 octobre 2018

Finalisée depuis janvier 2023 en Saône-et-Loire

Consultable dans le SIG-SYDESL

Co-financement des mises à jour par certains EPCI

Campagnes de mises à jour qui débutent en 2025
(recrutement)



CADASTRE SOLAIRE GRAND PUBLIC

Les habitants, acteurs de la transition énergétique, auront accès à compter du 30 septembre sur cadastre-solaire.sydesl.fr



Accès à l'information gratuit : En rendant ces données accessibles au public, le cadastre solaire permet à chaque citoyen de Saône-et-Loire de consulter facilement le potentiel solaire de sa toiture.



Évaluation précise du potentiel solaire : Le cadastre solaire fournit une estimation du potentiel de production d'énergie solaire pour chaque bâtiment.



Estimations du budget : Les particuliers peuvent évaluer le coût de l'investissement par m². La durée d'amortissement est automatiquement calculée.



Soutien financier et décisionnel : Les informations fournies par le cadastre solaire peuvent être utilisées pour calculer des subventions ou des aides financières.



Comparer les données avec celles des installateurs : Le cadastre solaire fournit des données neutres et objectives permettant de vérifier la rentabilité annoncée par l'installateur ainsi que le montant de son devis.



SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÛNE-ET-LOIRE

Le syndicat d'énergie de Saône-et-Loire met à disposition des habitants le premier cadastre solaire du territoire.

CADASTRE SOLAIRE

Découvrez gratuitement le potentiel solaire de votre toiture avec le SYDESL
A partir du 30 septembre 2024

Flashez-moi pour en savoir +



sydesl.fr

GRATUIT, INTUITIF ET INTERACTIF

Pourquoi installer des panneaux solaires sur votre toiture ?



Réduire votre facture d'énergie



Agir pour l'environnement



Augmenter la valeur immobilière de votre maison

Vous souhaitez sauter le pas et installer des panneaux solaires ?

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire vous encourage à faire la simulation de votre cadastre solaire et vous accompagne dans votre projet.



Le cadastre solaire permet de :

- ✓ Mesurer instantanément le potentiel solaire de votre toiture,
- ✓ Construire votre projet solaire photovoltaïque ou thermique en toute confiance,
- ✓ Lutter contre les arnaques de démarchage,
- ✓ Bénéficier gratuitement de conseils d'experts locaux.



Fiable et accessible pour tous les habitants

Vérifiez le potentiel de votre toiture avec un outil mis à disposition gratuitement pour le grand public.

Pour aller plus loin !

Vous souhaitez avoir des informations complémentaires ?
Flashez directement le QR code mis à votre disposition.

Flashez-moi pour en savoir +



sydesl.fr




SIG : GESTION BÂTIMENTAIRE

Faciliter la gestion des bâtiments dont les communes sont propriétaires.

4 principes directeurs :

- Recenser le patrimoine, disposer d'une information descriptive classifiée sur les bâtiments
- Suivre les contrats et leurs échéances (factures, baux, assurances...)
- Alerter sur les évènements périodiques (intervention, contrôles d'ERP)
- Assurer prioritairement la conformité réglementaire et légale.

Bâtiment		Zones	Intervention	Contrôles	Entretien
Bâtiment					
Identifiant du bâtiment (IUB) :	VW252PGYBBAM				
Initulé du bâtiment :	Salle des fêtes				
Adresse (voie) :					
Commune :					
ERP :	oui				
Catégorie d'ERP :	5				
Type d'ERP :	L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou polyvalentes,				
Jauge maxi :	250				
Nombre de places de parkings :	30				
Surface du bâtiment :	312				
Puissance électrique disponible :	24 kW, triphasé 380v				
Date de construction :	1973				
Présence d'amiante :	non				
Accessibilité PMR :	oui				
Monument historique :	Non				
Connecté à l'assainissement public :	oui				
Type de chauffage :	Fioul				
Désordre sur le bâtiment (ex. mesure conservatoire) :					
Loué :	oui				
Gestion :	collectivité propriétaire				

Site

CATALOGUE DE PRÉSTATIONS GÉOMATIQUES

Offre SIG

Accès au SIG-Patrimoine

Accès au module SIG-AEP, SIG-Bâtiment

Gratuit

100 € TTC / an + 5€ TTC / an / 1000 habitants

Prestations sur demande

Détection & géoréférencement de réseaux

Relevés PCRS

Contrôles de précision

Numérisation réseaux AEP, ASS

Numérisation réseaux RCU

Carte thématique

Correction de géométrie

Création d'un flux (WMS, WFS...)

Gratuit pour les rurales 0,34 € HT / ml (aérien) 1,13 € HT / ml (sout) pour les communes urbaines

À partir de 230 € HT / 10 ha

De 0,40 à 0,95 € HT/ml + forfait 150 €

De 0,06 à 0,10 € HT/ml

De 0,06 à 0,15 € HT/ml

Sur devis : 125 € / 0,5 j

Sur devis : 125 € / 0,5 j

Flux EP : gratuit

Accompagnement et conseils

Formations

Conseils & rédaction de CCTP

Accompagnement de projet

Gratuit (formation prise en main) / 125 € (avancée)

Sur devis : 125 € / 0,5 j

Sur devis : 125 € / 0,5 j

CARTOGRAPHIE ET PRESTATIONS GÉOMATIQUES

Le recours aux prestations du SYDESL offre aux communes la garantie d'une structuration et d'une gestion de données qui respectent les **standards nationaux**. Vos données sont ensuite **interopérables**, quel que soit votre outil ou votre maître d'œuvre.

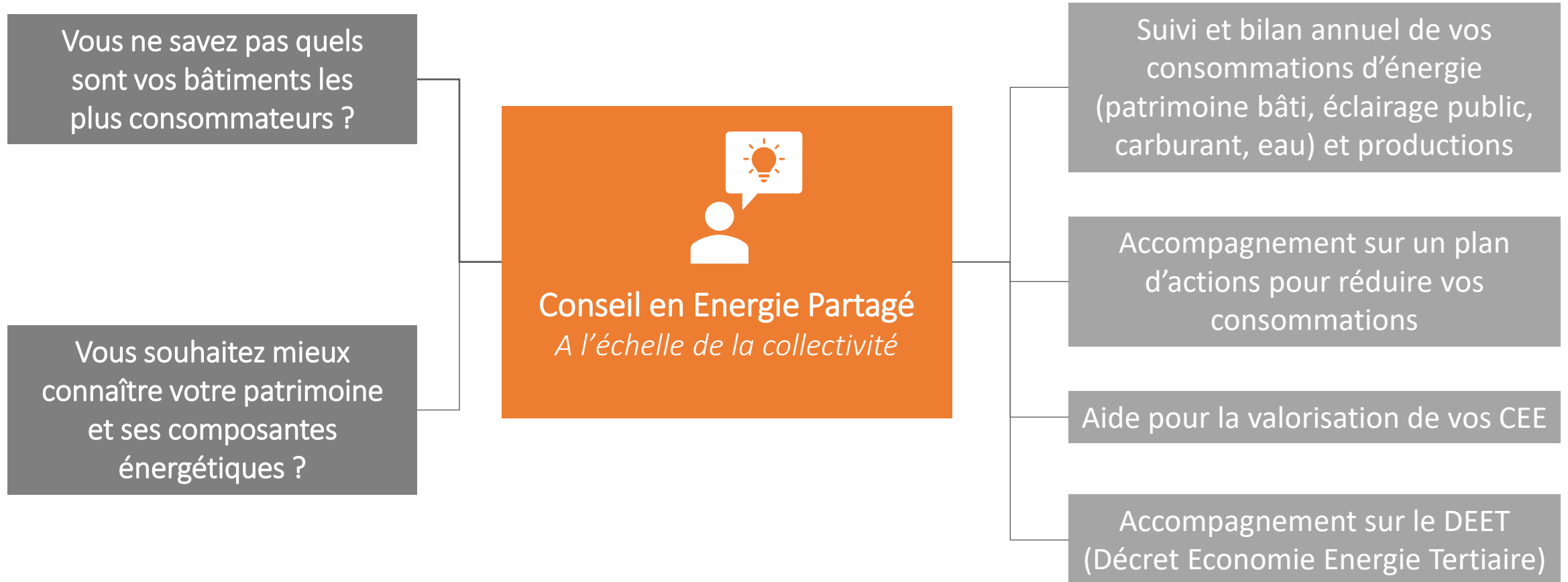
Des formations SIG-Patrimoine sur la prise en main, les recherches cadastrales, le cadastre solaire sont programmées :

les 7 et 12 novembre prochain (durée 1h30)

Un mail aux communes vous parviendra prochainement pour l'inscription.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Vous souhaitez rénover un ou plusieurs bâtiments ?



Economie de flux

A l'échelle de la collectivité

Rencontre de la collectivité et
pré-visite du bâtiment

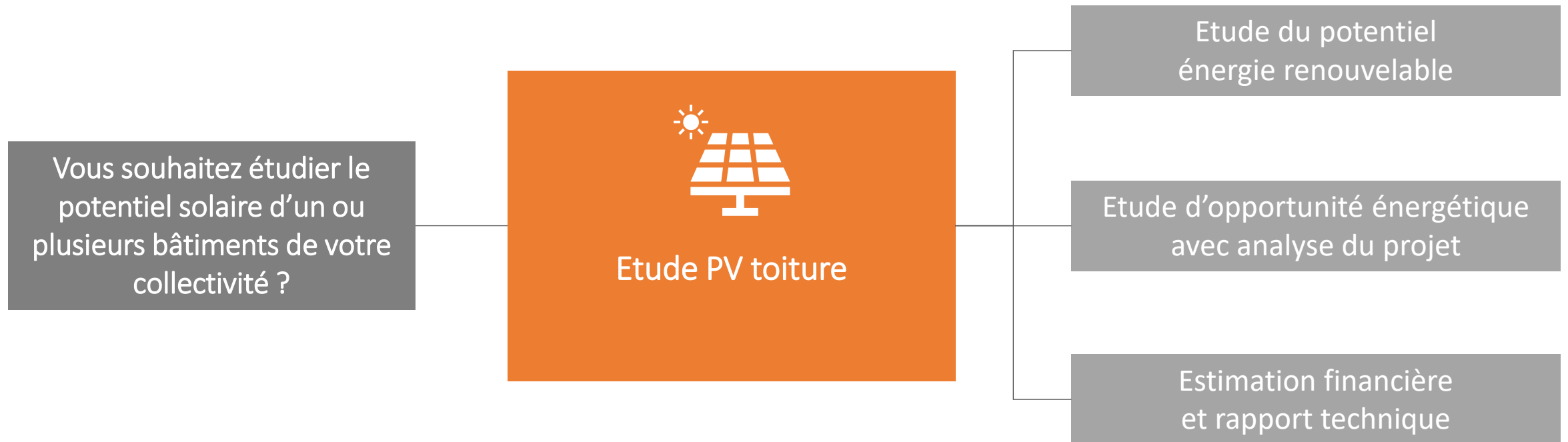
Recueil des besoins et attentes

Pré diagnostic énergétique

Audit énergétique
(bureau d'études externe)

Contactez-nous : performance-energetique@sydesl.fr

ÉNERGIE RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES



ÉNERGIE RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES



Vous souhaitez développer un grand projet de production d'énergies renouvelables ?

Accompagnements
Grands projets EnR
PV sol, éolien
(>500m²)

Etude du potentiel
énergie renouvelable

Conseils sur les démarches et le
recrutement d'un développeur

Etude d'opportunité avec analyse
du projet, estimation financière

CCRT : CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un CCRT est un **contrat passé entre un opérateur territorial, le SYDESL, et l'ADEME**. Il sert à **développer des projets EnR thermiques** sur un Département et permet de **financer** tout type de projets EnR thermique sans seuil minimum de production.
6 700 000 € gérés par le SYDESL



QUELLES ÉNERGIES ?

Toutes : solaire thermique, chaleur bois, géothermie, chaleur fatale...



POUR QUI ?

Tout type d'acteur (public et privé) portant **toute taille de projet** de production de chaleur renouvelable et de récupération, éligible au Fonds Chaleur.



LE SYDESL (opérateur territorial) ASSURE :

- l'**instruction** des demandes d'aides conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME,
- l'établissement des **contrats d'attribution des aides**,
- le **versement des aides** aux bénéficiaires.

Le SYDESL organise 3 commissions d'attribution des aides par an.

OBJECTIF D'UN GROUPEMENT D'ACHAT



Contexte : Les syndicats d'énergie accompagnent leurs adhérents dans la fourniture de gaz et d'électricité depuis 2015, 1^{ère} date annonçant la fin progressive des tarifs réglementés pour les collectivités.



Qui pilote le groupement ? : Le groupement est constitué de 8 syndicats, piloté par le SIEEEN (Nièvre).



Qui peut adhérer ? : Toutes les personnes morales dont le siège est situé dans la Région BFC. Le SYDESL gère les adhésions en Saône et Loire.



Coût de l'adhésion : L'adhésion au groupement est soumise à cotisation. Le calcul est effectué en fonction du profil du membre. Le SYDESL exonère des cotisations toutes les communes rurales.



Services : Chaque adhérent dispose d'un compte en ligne (E-Mage). **Toutes ses données administratives, techniques et financières y sont archivées.** Cette plateforme vous permet d'adhérer en ligne, d'obtenir les différentes pièces du marchés, vos factures d'énergie, mais également de réaliser des projections budgétaires

Contactez-nous : achat-energies@sydesl.fr

LES GRANDES ÉTAPES

Les actualités :

Electricité:

- Fournisseur actuel : **EDF**
- Publication fin 2024 des tarifs 2025.
- Choix du prestataire en cours pour le futur marché : 2026 – 2028.

Gaz:

- Fournisseur actuel : **Gaz de Bordeaux**
- Marché attribué, démarrage en janvier 2025 : **Gaz de Bordeaux**

Les tarifs de l'énergie gaz et électricité sont achetés par stratégie d'achat multi-clics avec un tarif annuel.

Les prix définitifs sont publiés entre **novembre et décembre N-1 sur l'espace E-Mage** de chaque collectivité, avec une lettre d'information envoyée à tous les membres.

CALENDRIER PAR ÉNERGIE...

Calendrier électricité

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Marché en cours						
Prochaine adhésion*						
Consultation et achats						
Prochain marché						

* Date butoir non fixée

Calendrier gaz

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Marché en cours						
Prochaine adhésion*						
Consultation et achats						
Prochain marché						

* Date butoir : 24 mars 2023

SOLIDARITÉ LOGEMENT

Le SYDESL lutte contre la précarité énergétique des particuliers



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Programme MaPrimeRénov' Sérénité – 100 000€ / an :

- Aide de 500€ à 200 ménages aux revenus modestes et très modestes
- Partenariat du SYDESL avec l'ANAH



Programme Provicis – 150 000€ :

- Avance des subventions pour les ménages les plus modestes

FSL

Fonds de Solidarité Logement – 10 000€ / an :

- Participation du SYDESL au soutien de factures impayées



SAÔNE-ET-LOIRE
ÉNERGIES RENOUVELABLES
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE

SEM SÂONE-ET-LOIRE ENERGIES RENOUVELABLES

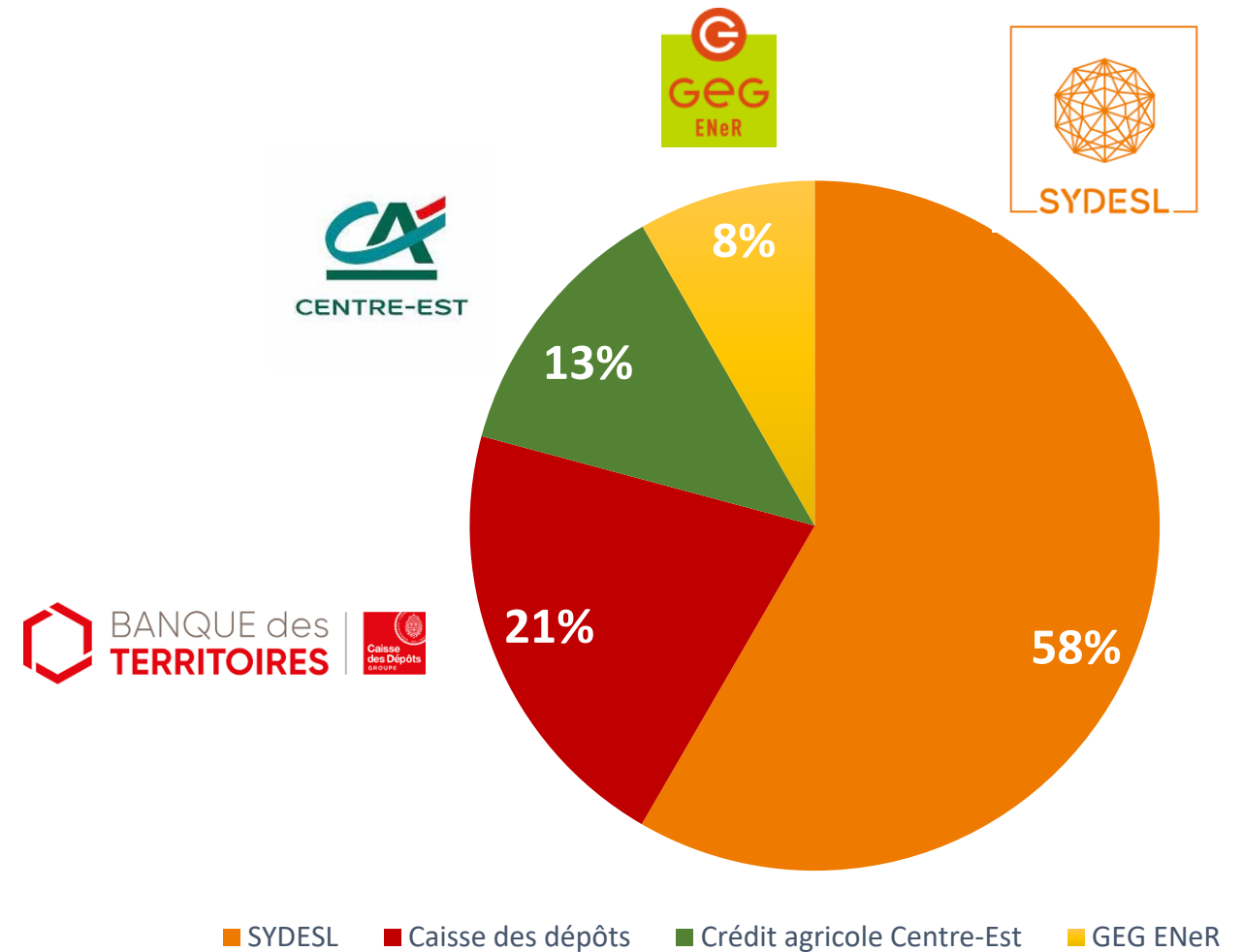
QUI SOMMES-NOUS ?

- Une société d'économie mixte, c'est-à-dire une société de droit privé présentant la particularité d'avoir un capital social partagé entre un actionariat public majoritaire et un actionariat privé minoritaire.
- Instituée avec un capital de 1 200 000 €, la SEM SELER compte 4 actionnaires.

CONTACT :

contact@seler.fr / bboutain@seler.fr

03 79 42 00 98 / 06 26 31 01 80

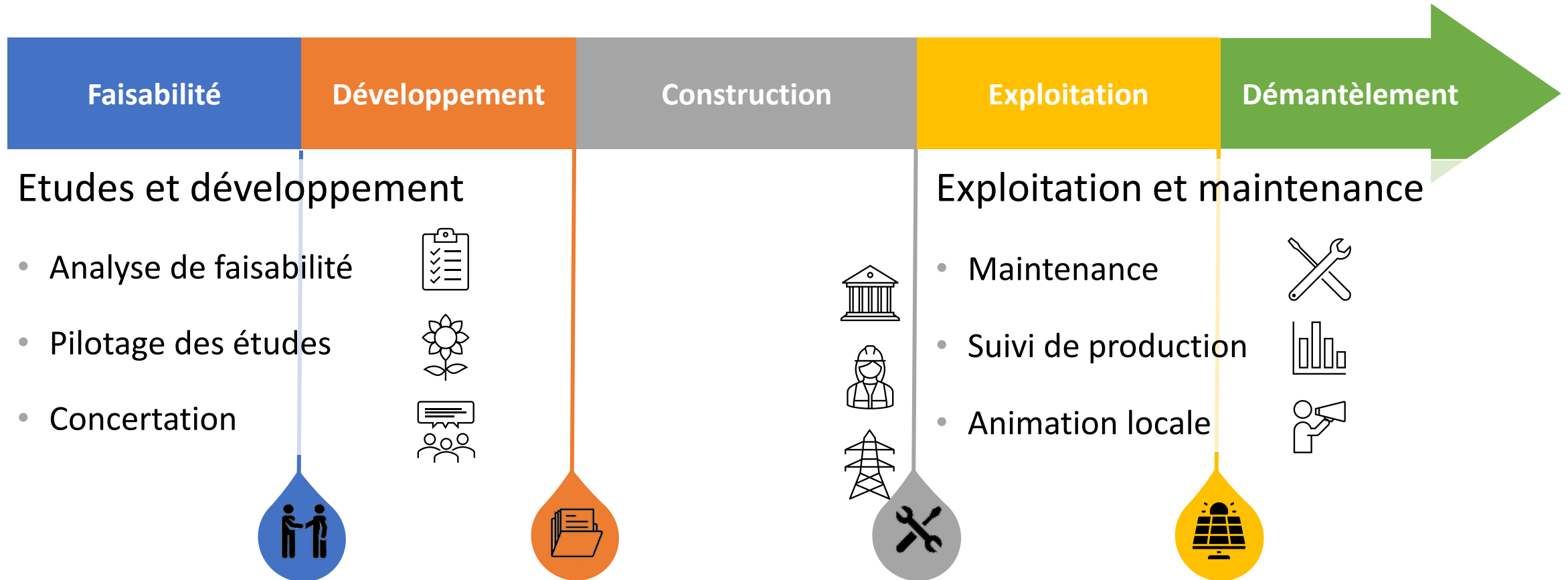


UN OUTIL OPÉRATIONNEL AU SERVICE DU TERRITOIRE

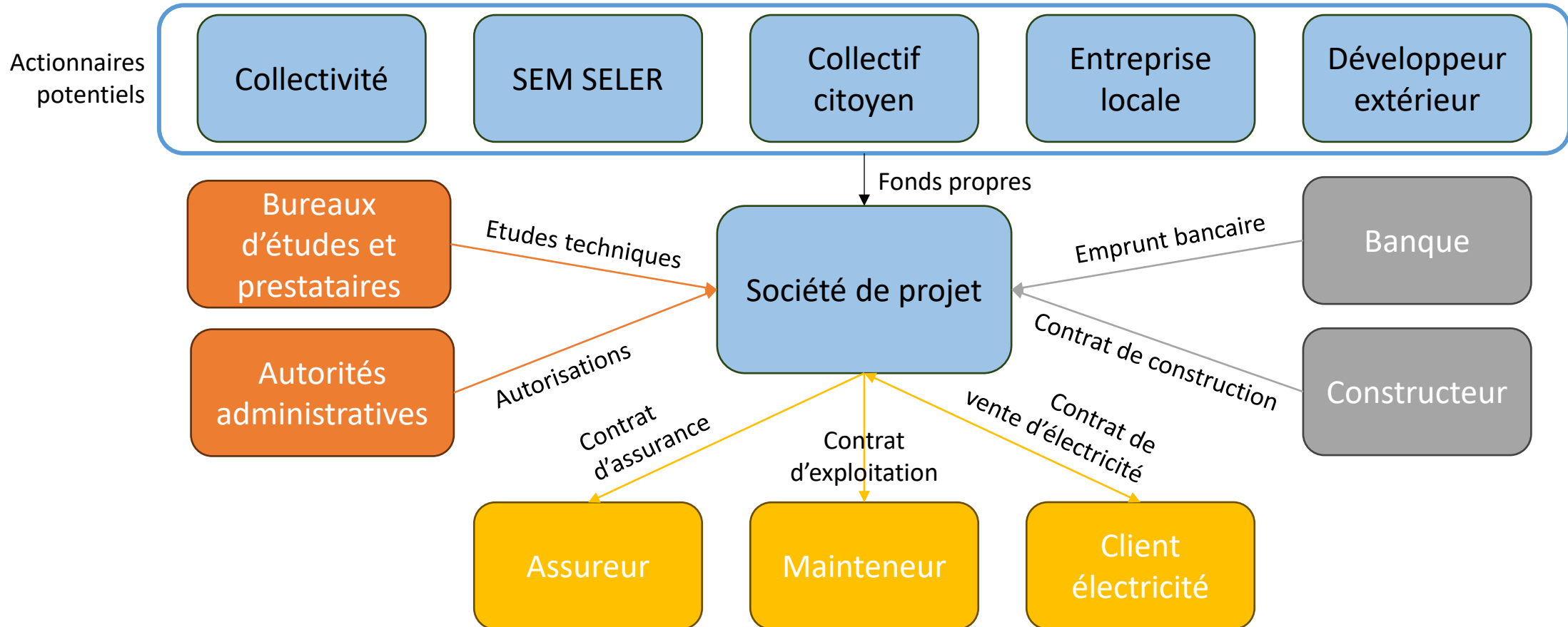
La SEM SELER a été créée afin de :

- Massifier le développement des projets d'énergie renouvelable en apportant de **l'ingénierie technique et financière** dès les phases de réflexion
- Favoriser l'acceptation des projets en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en **favorisant l'investissement local** dès que les projets le permettent et **les retombées économiques locales**
- Permettre aux communes, aux intercommunalités et aux citoyens **d'être acteurs de la transition énergétique de leur territoire**

NOTRE SAVOIR-FAIRE AU COURS DE LA VIE D'UN PROJET



MONTAGE D'UNE SOCIÉTÉ DE PROJET DÉDIÉE



NOUVEAU

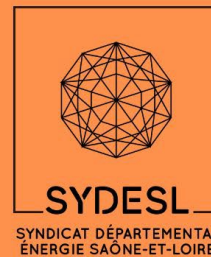
Découvrez notre nouveau site internet !



À VOS AGENDAS

**12 JUIN
2025**

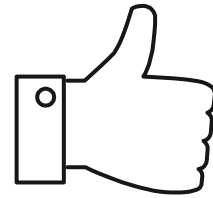
Parc des Expositions
Avenue Pierre Bérégovoy
71 000 Mâcon



SALON DES ELUS



MERCI DE VOTRE ATTENTION



LE SYDESL RESTE À VOTRE DISPOSITION :

SYDESL

Cité de l'Entreprise
200, bd de la Résistance

71000 MÂCON

03 85 21 91 00

contact@sydesl.fr

SYDESL.FR